



## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 Juillet 2018

**Le Conseil Municipal s'est réuni le mercredi 4 juillet à 19h00, sous la présidence de Monsieur Didier LARRIEU, Maire.**

**Présents :** MM Michel BERDUCQ, Alain DULOUT, Pierre HONDET, Didier LARRIEU, Jean-Luc PEREZ,  
Mmes, Christine MONTEIRO, Marie CHEVAL, Christelle LASSERRE,

**Pouvoirs :** Monsieur André LABORY-ALICQ a donné pouvoir à Monsieur Alain DULOUT  
Monsieur Laurent SECAIL a donné pouvoir à Monsieur Michel BERDUCQ

**Absents (excusés) :** M Florent BARRUE, André LABORY-ALICQ, Laurent SECAIL  
Mme Joëlle BEHOCARAY, Janine BIENFAIT, Nadège CASTAINGS , Christine SIMON

**Madame Christelle LASSERRE a été élue secrétaire.**

### **I – Variation du tarif des repas de la cantine**

Notre fournisseur de repas de la cantine scolaire « la Culinaire des Pays de l'Adour » nous informe de l'augmentation de 1 % des repas qu'elle fournit à la cantine d'Arbus à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018.

Par conséquent le Conseil Municipal décide d'appliquer l'augmentation de 1 % à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018 et de porter ainsi le prix du repas à 3,01 € TTC

### **II – Désignation des délégués au Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM) - L'île aux enfants**

Dans le cadre du contrat territorial passé entre le Département des Pyrénées Atlantiques et les communes de l'ancienne Communauté de Communes du Mieux de Béarn, une enveloppe financière avait été attribuée au Mieux de Béarn pour les travaux de voirie et la construction d'un Accueil de loisirs Sans Hébergement ALSH sur la commune d'Artiguelouve.

Suite à la fusion au 01 Janvier 2017 de la communauté d'Agglomération et d'une partie des communes de la Communauté de Communes du Mieux de Béarn, la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées a perçu le solde de ces subventions.

En ce qui concerne la voirie communale, la compétence a été restituée aux communes, il y a donc lieu de restituer aux communes de l'ancien Mieux de Béarn le solde de subvention d'un montant de 79 345 € perçu par la Communauté d'Agglomération de Pau en le répartissant par commune en fonction du linéaire de voirie. La commune d'Arbus comptant 21.90km de voirie, se verra restituer un montant de 7276.27€

En ce qui concerne la construction de l'Accueil de loisirs Sans Hébergement (ALSH) sur la commune d'Artiguelouve, le solde de la subvention perçue par la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées se monte à 98 251.07 €. La clé de reversement proposée tient compte du potentiel fiscal et de la population valeur INSEE 2017 et d'une répartition solidaire entre les 14 communes.

La commune d'Arbus percevra la somme de 7 784.80€

Soit un montant total de reversement par la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées de 15 061.07 € pour Arbus.

### III – Versement d'une dotation de solidarité au Centre de loisirs sans hébergement de la commune d'Uzein

Afin de permettre le financement d'un voyage culturel du 18/07 au 23/07/2016, une subvention de 20 000 € avait été votée par le Conseil de Communauté pour l'ALSH le Petit Prince d'Uzein.

En raison de l'important travail lié de fusion du Miey avec l'Agglomération de Pau Béarn Pyrénées, l'écriture de versement de la subvention votée à l'ALSH du Petit Prince d'Uzein n'a pas été passée. Afin de corriger cette erreur matérielle, les anciennes communes du Miey de Béarn sont invitées à reverser la subvention de 20 000 € votée, suivant la clé de reversement qui tient compte du potentiel fiscal et de la population valeur INSEE 2017 et d'une répartition solidaire entre les 14 communes.

La commune d'Arbus doit donc verser la somme de 1584.66€ à l'association du Petit Prince.

### IV - Création d'un emploi

L'emploi d'avenir actuel arrivant à échéance le 30 septembre prochain, le Conseil Municipal a décidé la création d'un emploi permanent à temps non complet (25 heures hebdomadaires), d'Adjoint Technique 2<sup>ème</sup> classe pour assurer les fonctions d'agent d'entretien des bâtiments communaux et de surveillance des enfants de l'école lors de la pause méridienne.

La création de l'emploi prendra effet au 01 octobre 2018.

Cette création d'emploi entraîne la mise à jour du tableau des effectifs de la commune comme suit :

**TABLEAU DES EMPLOIS DE LA COMMUNE D'ARBUS au 01 Octobre 2018**

Emplois permanents	Grades correspondants	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Temps de travail hebdomadaire moyen
Secrétaire de mairie	Rédacteur Principal 2 <sup>ème</sup> classe	B	1	1	Temps complet
Agent d'accueil	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1	Temps complet
Agent d'entretien polyvalent	Adjoint technique Principal 2 <sup>ème</sup> classe Adjoint Technique 2 <sup>ème</sup> classe	C	3 1	3	Temps complet Temps non complet 25 h
Agent d'animation	Adjoint Territorial d'animation de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1	Temps non complet
Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles	AGENT SPÉCIALISÉ PRINCIPAL DE 1 <sup>ERE</sup> CL. DES E.M.	C	1	1	Temps non complet

## V- Résiliation d'un bail de fermage – parcelle AE 68

La commune accepte la demande de résiliation de bail de la parcelle AE 68 exploitée par le fermier M. Jean-Louis BARRUE reçue en date du 18/06/2018.

Il va être proposé aux fermiers voisins de souscrire un fermage pour cette parcelle.

## VI Décision Modificative de Crédit n°1 – régularisation de crédit

### FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
615232 (011) : Réseaux	-8 150,00		
6161 (011) : Multirisques	150,00		
617 (011) : Etudes et recherches	-500,00		
6227 (011) : Frais d'actes et de contentieux	650,00		
6233 (011) : Foires et expositions	500,00		
6248 (011) : Divers	-650,00		
6711 (67) : Intérêts moratoires et pénalités s	28,00		
673 (67) : Titres annulés (sur exercices an	-28,00		
739223 (014) : Fonds de péréquation des re	8 000,00		
	0,00		

## VII Contrat à durée déterminée – Accroissement temporaire d'Activités

Le conseil municipal donne son accord pour conclure un contrat de travail à durée déterminée, pour le poste secrétariat, afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité, du 03 au 27 septembre prochain.

## VIII – Question Diverses

- Intempéries : le 13 juin dernier, les épisodes pluvieux de forte intensité ont entraîné des inondations et des glissements de terrain. Une demande de reconnaissance de l'Etat de catastrophe naturelle est en cours d'instruction. Une partie du chemin de la forge s'est effondré, la commune est en pour parler pour trouver une solution rapide.
- Des travaux d'élagage au-dessus des lignes électriques sont en cours par une entreprise prestataire d'ENEDIS,
- La mise à jour du Cadastre est actuellement en cours par un géomètre du service foncier,
- L'agent d'accueil de la commune a été placée en disponibilité pour raison de santé pour la période du 26/02/2018 au 25/11/2018.

**La Commission Communication**